

Construction d'un bâtiment pour l'association des Restos du Coeur - Relance du lot 10 : Menuiseries intérieures bois en raison de l'infructuosité (aucune offre) de la procédure initiale.

PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
Numéro national d'identification :
SIRET : 20006793200018

Ville :
VANNES CEDEX
Code Postal :
56006

Groupement de commande : Non.

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Identifiant interne de la consultation :
2023.061Bis

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Nom du contact :
commandepublique@gmvagglo.bzh

Numéro de téléphone du contact :
0297688383

Section 3 : Procédure

Type de procédure :
Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Cf DCE

Capacité économique et financière :
Cf DCE

Capacité technique et professionnelle :
Cf DCE

Technique d'achat :
Sans objet

Date et heure limite de réception des plis :
19/12/2023 à 12:30

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

Réduction du nombre de candidat : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.

L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché :

Construction d'un bâtiment pour l'association des Restos du Coeur - Relance du lot 10 : Menuiseries intérieures bois en raison de l'infructuosité (aucune offre) de la procédure initiale.

Code CPV principal :
45421150-0

Type de marché :
Travaux

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche :
Bâtiment

Lieu principal d'exécution du marché :
Commune de SAINT-AVE (56890)

Durée du marché (en mois) : 12.

Consultation à tranches : Non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché :
Non.

Section 5 : Lots

Marché alloti : Non.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non.